



TARIFS 2023-24

Possibilité d'échelonnement de la scolarité sur devis

Formation en mode initial par an :

BTS ESF (Economie Sociale Familiale)..... **3 900 € (1)**

BTS SP3S (Services et Prestations Secteurs Sanitaire et Social) **3900 € (1)**

BTS DIÉTÉTIQUE.....**4400 € (2)**

BACHELOR CRCRH

(Chargé de Recrutement et Conseils en Ressources Humaines) ... **5 850 € (3)**

MASTÈRE MRH(Manager Ressources humaines) **5 700 € (4)**

Formation en alternance :

Coût de la formation pris en charge par l'entreprise

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €



(1) BTS ESF – SP3S :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 3 900Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement le jour de la rentrée : soit **3 400** Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 3 940 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **1 720** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 3 960 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **865** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 3 980 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **435** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Cinquième possibilité : 11 versements, soit au total 4 000 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **350** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.

(2) BTS DIETETIQUE :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 4 400Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit **3 900** Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 4 450 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **1 975** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 4 480 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **995** Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 4 500 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **500** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Quatrième possibilité : 11 versements, soit au total 4 550 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **405** Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.



(3) BACHELOR CRCRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 5 850 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 850 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 5 000 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 950 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 850 Euros - 2 versements par chèque de 2 550 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 6 050 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 850 Euros - 4 versements par chèque de 1 300 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 170 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 850 Euros - 8 versements par chèque de 665 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

(4) MASTÈRE MRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 5 700 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 5 200 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 800 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de 2 650 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 5 900 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de 1 350 Euros selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 020 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de 690 Euros selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €